

ALLÈGEMENT DU COÛT DE LA VIE POUR LES CANADIENS



MARK GERRETSEN

Député
Kingston et les Îles



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA



@MarkGerretsen



mark.gerretsen@parl.gc.ca



markgerretsen.libparl.ca

AUGMENTATION DE 50 % DU CRÉDIT POUR LA TPS/TVH

De nombreuses familles canadiennes ont de la difficulté à arriver en raison de la hausse du coût de la vie. C'est pourquoi l'une des premières choses qu'a faites le gouvernement, à la reprise des travaux de la Chambre des communes à l'automne, a été de présenter un projet de loi visant à doubler temporairement le montant du crédit pour la TPS/TVH, remettant jusqu'à 467 \$ aux Canadiens.

Le 6 octobre 2022, les députés votaient à l'unanimité l'augmentation temporaire du remboursement de la TPS/TVH afin de soulager plus de 11 millions de Canadiens aux prises avec la forte inflation. Dans le cadre des nouvelles initiatives mises de l'avant par le gouvernement en vue d'aider les familles à composer avec les hausses du coût de la vie, ce remboursement permettra aux Canadiens de recevoir le double du montant du crédit de TPS/TVH pendant six mois.

COMBIEN POURRIEZ-VOUS RECEVOIR?

Le texte modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* en majorant le crédit maximal pour la TPS/TVH de 50 % pour l'année de prestation 2022-2023. L'augmentation maximale sera de :

- ⇒ 467 \$ pour les personnes seules sans enfant;
- ⇒ 612 \$ pour les familles monoparentales, les couples mariés et les conjoints de fait;
- ⇒ 161 \$ pour chaque enfant de moins de 19 ans.

QUI EST ADMISSIBLE?

Pour avoir droit à l'augmentation, vous devez avoir rempli une déclaration de revenus pour 2021. Le crédit pour la TPS/TVH est basé sur le revenu familial net et le nombre d'enfants âgés de moins de 19 ans pour lesquels vous avez demandé l'Allocation canadienne pour enfant et le crédit pour la TPS/TVH.

Si vous recevez déjà le crédit, vous aurez automatiquement droit à l'augmentation et vous recevrez un paiement unique équivalent aux remboursements envoyés en octobre et en janvier.

Pour plus de renseignements sur l'admissibilité au crédit pour la TPS/TVH, placez le pointeur de la souris ici :



QUAND SEREZ-VOUS PAYÉ?

Lorsque le projet de loi aura été adopté au Sénat, il devra recevoir la sanction royale. Lorsque ce sera fait, on prévoit que les Canadiens recevront leurs paiements dans les 3 à 4 semaines suivantes.

CONTACTEZ MOI:

BUREAU D'OTTAWA

Chambre des communes
Pièce 613
Édifice de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
613-996-1955
mark.gerretsen@parl.gc.ca

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

841 rue Princess
Kingston (Ontario)
K7L 1G7
613-542-3243
Lundi à Vendredi
de 8:30 h à 16:30 h